



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 septembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 23 septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, , Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen

Pouvoirs :

Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Cindy Le Hen
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Daniel Le Bras à 20h40
Serge Nilly a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

Envoyé en préfecture le 09/10/2015

Reçu en préfecture le 09/10/2015

Affiché le

12 - PROJET DE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'ASSOCIATION LABEL IMAGE, LA COCOPAQ ET LA VILLE DE QUIMPERLE POUR LE FESTIVAL « LES PASSEURS DE LUMIERES » 7EME EDITION, DU 27 AU 29 NOVEMBRE 2015

Exposé :

Depuis plusieurs années, la Ville de Quimperlé est partenaire du festival « Les passeurs de Lumières », organisé par l'association Label Image et financé par la Cocopaq. Le partenariat prend la forme de séances publiques avec l'organisation de débats et de séances à destination des établissements scolaires du territoire.

La Cocopaq propose de préciser les termes de ce partenariat par une convention.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 16 septembre 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Quernez", written over a horizontal line.